



Assemblée générale

Distr. générale
7 juin 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 113 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de présenter, les années où il n'est pas soumis de budget, un plan général du budget de l'exercice biennal suivant. La présente esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 est soumise en réponse à cette demande. Il y est recommandé que le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2004-2005 soit fixé à 0,75 % du montant global de l'esquisse budgétaire proposée.

* A/57/50/Rev.1.



I. Introduction

1. En application des dispositions de l'annexe I de la résolution 41/213 adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 1986, le Secrétaire général présente, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal suivant contenant les indications ci-après :

- a) Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs;
- c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Montant du fonds de réserve exprimé en pourcentage du montant global des ressources.

L'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2004-2005 est présentée ci-après. À la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, en septembre 2002, le Secrétaire général présentera des propositions de réforme dans le cadre du processus de renforcement de l'Organisation. Les incidences que cette réforme pourrait avoir sur l'esquisse budgétaire seront examinées à la cinquante-septième session.

II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal

2. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2004-2005 a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts et des engagements de dépenses correspondants, qui s'élève à 2 699 900 000 dollars. Ces ressources existantes se composent du montant original des crédits ouverts, soit 2 625 200 000 dollars; d'un engagement de dépenses à hauteur de 700 000 dollars ultérieurement autorisé par l'Assemblée générale pour la mise en oeuvre intégrale et le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée; et de montants correspondant à des décisions prises dans le cadre de consultations officieuses de la Cinquième Commission qui, à la date d'établissement du présent rapport, comprenaient 59,3 millions de dollars pour renforcer la sécurité des locaux de l'Organisation des Nations Unies; 12,6 millions de dollars pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; et 2,1 millions de dollars pour le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan. Aux taux de 2002-2003, l'estimation préliminaire se décompose comme suit :

<i>Esquisse budgétaire proposée pour 2004-2005</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour l'exercice 2002-2003 ^a	2 699,9
À ajouter : Incidence de la budgétisation intégrale des nouveaux postes approuvés en 2002-2003 (par. 3)	25,3
À déduire : Dépenses non renouvelables de l'exercice 2002-2003 (par. 4)	(47,8)
À ajouter : Technologies de l'information et infrastructure des services communs (par. 5)	29,8
À ajouter : Activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2004-2005 (par. 6)	40,5
Évolution	47,8
Total partiel	2 747,8
Ressources supplémentaires pour les missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours	110,2
Estimation préliminaire pour les activités prescrites pour 2004-2005	2 857,9

^a Ce montant comprend le montant original des crédits ouverts, les engagements ultérieurs de dépenses et les décisions prises à la date de l'établissement du présent rapport dans le cadre de consultations officieuses de la Cinquième Commission, sous réserve d'approbation par la Cinquième Commission réunie en séance officielle et par l'Assemblée générale réunie en séance plénière.

A. Budgétisation intégrale des nouveaux postes

3. Il est rappelé que pour l'exercice biennal 2000-2001, l'Assemblée générale avait décidé, sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de limiter à 50 % du coût des nouveaux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur le montant des crédits à inscrire au budget-programme pour les financer. Cette décision a été reconduite pour l'exercice biennal 2002-2003. La budgétisation intégrale des nouveaux postes de l'exercice 2002-2003 pour lesquels il n'est prévu qu'un financement partiel pendant ledit exercice devrait entraîner des dépenses supplémentaires de 25,3 millions de dollars au cours de l'exercice 2004-2005. Ces dépenses supplémentaires seront nécessaires si l'on veut que le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire compte le même nombre de postes que celui qui a déjà été approuvé pour l'exercice biennal 2002-2003. On envisage actuellement que lorsqu'on en sera à préparer les propositions pour l'exercice biennal 2004-2005, le coût de tous les nouveaux postes proposés sera calculé sur la base de leur coût intégral afin d'éviter qu'en retardant les incidences budgétaires de l'augmentation du nombre de postes pendant l'exercice 2004-2005, on ne compromette l'établissement des estimations pour l'exercice 2006-2007.

B. Dépenses non renouvelables de 2002-2003

4. Les crédits d'un montant total de 47,8 millions de dollars affectés au financement de dépenses non renouvelables en 2002-2003 ne seront plus

nécessaires. Ils concernent essentiellement des travaux non récurrents effectués pour renforcer la sécurité des bâtiments au Siège et dans les bureaux extérieurs. Il s'y ajoute les coûts non récurrents des services de fond et d'information fournis à l'occasion des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, des séances plénières correspondantes consacrées aux enfants, de la Conférence internationale sur le financement du développement, de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et du Sommet mondial pour le développement durable. Dans le cadre du présent rapport, toutes les ressources prévues en 2002-2003 pour des missions politiques spéciales ont été traitées comme des coûts récurrents.

C. Technologies de l'information et infrastructure des services communs

5. Les estimations préliminaires pour l'exercice biennal 2004-2005 comprennent un montant de 29,8 millions de dollars qui doit permettre de faire en sorte que les technologies de l'information et l'infrastructure des services communs soient portées à un niveau qui ne compromette pas l'exécution des programmes. Les efforts déployés en vue de fournir des services adéquats aux délégations et d'exécuter les programmes sans dépassement de coûts pour une enveloppe budgétaire 2002-2003 effectivement réduite en dollars constants n'ont remporté qu'un succès mitigé. On a certes réussi à réaliser quelques économies limitées en faisant respecter plus rigoureusement l'horaire des séances. Cependant, certaines autres réductions des services fournis, si elles ont permis de réduire le niveau des dépenses, ont entraîné des effets non désirés en diminuant la qualité des services rendus, et elles ne sauraient être maintenues sur le long terme sans devenir un handicap et compromettre la productivité. C'est pourquoi on envisage d'affecter un montant limité de ressources supplémentaires aux technologies de l'information et aux services communs dans tous les secteurs du budget qui ont été touchés par les mesures d'économie qui ont fait suite à l'adoption du montant initial de crédits pour 2002-2003.

D. Crédits au titre des modifications de programmes en 2004-2005

6. Pendant l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, il s'agira notamment de continuer à renforcer les programmes afin d'être mieux à même d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies conformément aux stratégies arrêtées dans le « Plan de campagne » (A/56/326). Ainsi, on prévoit des crédits pour renforcer divers domaines d'activité ou unités : consolidation de la paix, droits de l'homme et assistance humanitaire, secteurs économique et social, services de conférence et Office des Nations Unies à Nairobi. Les réunions et conférences ci-après sont prévues pendant l'exercice biennal : session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux petits États insulaires en développement; session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la population et au développement; onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux femmes; et session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au Sommet mondial pour le développement social. À cet égard, les crédits nécessaires à une campagne d'information à ces occasions sont inscrits dans l'estimation préliminaire des ressources. Des crédits sont

également prévus pour couvrir les dépenses supplémentaires nécessitées par le renforcement de l'infrastructure de sécurité à Genève, y compris les améliorations supplémentaires de la protection des bâtiments et la mise en oeuvre de la seconde phase du système de surveillance intermédiaire. Les besoins résultant de ces activités nouvelles sont estimés à 40,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,5 % des ressources allouées aux programmes pour l'exercice 2004-2005.

E. Missions politiques spéciales

7. L'Assemblée a initialement autorisé l'ouverture d'un crédit de 98,4 millions de dollars environ au titre de l'exercice 2002-2003 pour financer les missions de ce type qu'elle-même ou le Conseil de sécurité autoriseraient. Par la suite, elle a approuvé un crédit supplémentaire d'environ 14,7 millions de dollars (soit 12,6 millions de dollars pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et 2,1 millions de dollars pour le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan) au titre des montants de crédits révisés qu'elle a examinés à la seconde partie de la reprise de sa cinquante-sixième session. Si le montant total des crédits révisés de 113,1 millions de dollars avait pu être maintenu dans l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice 2004-2005, on risquerait ainsi de sous-estimer sérieusement le montant probable des ressources nécessaires car on ne disposerait ainsi que de la moitié du montant des ressources dont on estime à ce stade devoir disposer pendant l'exercice biennal. On estime que la budgétisation intégrale en 2004-2005 des missions politiques spéciales prévues à l'heure actuelle pour l'exercice 2002-2003 serait de 223,3 millions de dollars, ce qui nécessiterait une augmentation de 110,2 millions de dollars. Encore que la composition actuelle de ces missions soit susceptible de changer quelque peu pendant l'exercice 2004-2005, on ne prévoit pas que le nombre général en évoluera à la baisse.

8. À l'évidence, les missions politiques spéciales présentent des caractéristiques qui les distinguent des autres activités de l'Organisation financées sur les ressources du budget ordinaire. Aucune de ces missions ne trouve place dans l'organigramme du Secrétariat de l'ONU. Leurs activités ont vocation opérationnelle et comme telles ne peuvent cadrer pleinement avec le programme de travail du Secrétariat. Les procédures suivies pour l'établissement de ces missions, soit par l'intermédiaire du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, n'obéissent pas au cycle normal de planification et de budgétisation des programmes. Elles peuvent être décidées et elles le sont à toute époque de l'année. Par suite, on n'a presque jamais pu prévoir avec exactitude leurs dates et les besoins en ressources correspondants. **Cela étant, l'Assemblée générale pourrait examiner si les missions politiques spéciales peuvent ressortir à la procédure actuelle d'estimation des besoins du budget ordinaire dans l'esquisse budgétaire et les budgets-programmes à venir.**

9. Le Secrétaire général recherchera le maximum d'efficacité dans l'utilisation des ressources affectées à l'exécution des produits. Le projet de budget-programme que le Secrétariat présentera pour l'exercice biennal 2004-2005 au terme d'un examen interne très rigoureux mettra en évidence les réalisations escomptées au regard des fonds engagés. Il s'agira en particulier d'examiner les produits des programmes article par article pour s'assurer qu'ils concourent le plus pleinement possible aux réalisations escomptées, dans le cadre des stratégies arrêtées. Il sera

tenu compte des économies qui pourraient être obtenues en reconsidérant des activités qui ne s'imposent peut-être plus, en prenant de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et en simplifiant les procédures.

10. Les montants indiqués dans l'esquisse budgétaire seront recalculés le moment venu sur la base des coûts de l'exercice 2004-2005 pour tenir compte notamment des fluctuations dues aux taux de change et d'inflation. On sait d'expérience que l'on ne peut pas prédire avec certitude l'évolution des taux de change pour les laps de temps considérés. En revanche, on peut à ce stade déterminer plus précisément les ajustements au titre de l'inflation qui s'établiraient à 179,9 millions de dollars environ si l'on retient un taux d'inflation annuel cumulé de 3,1 % pour toute l'année 2005. De ce fait, ajustés pour l'inflation, mais non encore pour les taux de change, le montant total des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005 s'établit à 3 037 800 000 dollars.

III. Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs

11. L'Assemblée générale a approuvé dans la section I de sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000 les priorités ci-après définies dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹ : maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. **Il est proposé de garder les mêmes priorités dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.** On trouvera dans l'annexe au présent rapport la ventilation des ressources par titre du budget-programme.

IV. Croissance réelle par rapport au budget précédent

12. **Sans tenir compte du crédit correspondant aux missions politiques spéciales, l'estimation préliminaire (2 634 600 000 dollars) fait apparaître une augmentation de 47,8 millions de dollars, soit 1,8 % par rapport au montant des crédits ouverts et ressources connexes au titre de l'exercice 2002-2003. Deux tiers environ de cette augmentation ont trait au crédit supplémentaire ouvert au titre de la technologie de l'information et des services d'infrastructure communs devant permettre de suppléer aux carences actuelles. Si l'on en tient compte, le montant total de l'estimation préliminaire de 2 857 900 000 dollars représente par rapport aux crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 2002-2003 une augmentation de 158 millions de dollars, soit 5,8 %.**

V. Montant du fonds de réserve

13. Le montant du fonds de réserve a été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses suivantes. **Il est recommandé que ce montant soit de nouveau fixé à 0,75 %, soit 21,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005.**

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 6 (A/55/6/Rev.1).*

Annexe

Estimation préliminaire pour l'exercice biennal 2004-2005

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Dépenses par titre du budget-programme</i>	<i>Crédits ouverts pour 2002-2003</i>	<i>Accroissement (diminution) des ressources</i>		Total
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	499,1	5,3	1,1	504,4
II. Affaires politiques (non compris missions politiques spéciales)	149,8	5,6	3,7	155,4
III. Justice internationale et droit international	59,1	1,9	3,2	61,0
IV. Coopération internationale pour le développement	273,1	13,8	5,1	286,9
V. Coopération régionale pour le développement	337,1	11,3	3,3	348,4
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	133,0	7,8	5,8	140,8
VII. Information	144,7	3,2	2,2	147,9
VIII. Services communs d'appui	440,9	25,1	5,7	466,0
IX. Contrôle interne	20,3	0,5	2,3	20,8
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	79,4	1,6	2,1	81,0
XI. Dépenses d'équipement	87,3	(37,7)	(43,2)	49,6
XII. Contributions du personnel	349,9	9,4	2,7	359,3
XIII. Compte pour le développement	13,1	0,0	0,0	13,1
Activités prévues au budget ordinaire pour 2004-2005	2586,8	47,8	1,8	2634,6
Crédit affecté aux missions politiques spéciales	113,1	110,2	97,4	223,3
Total	2 699,9	158,0	5,8	2 857,9